



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2015**

**Date de la convocation : 12 novembre 2015**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (1<sup>er</sup> Vice Président), Monsieur Alain RENARD (2<sup>ème</sup> Vice Président), Monsieur Bernard LAURET (3<sup>ème</sup> Vice Président), Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20151124\_003  
RENOUVELLEMENT ADHÉSION FNCCR 2016**

## DÉLIBÉRATION N°20151124\_003 RENOUVELLEMENT ADHÉSION FNCCR 2016

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association placée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui regroupe des collectivités organisatrices des services publics d'énergie, des services publics d'eau et d'assainissement ainsi que les collectivités organisatrices des services publics de gestion et traitement des déchets.

Organe d'expression collective d'élus responsables de l'organisation de services publics locaux, la FNCCR fait valoir, au niveau national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires. Comme relais d'opinion de ses collectivités adhérentes, la FNCCR constitue une force de proposition lors de l'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux. Elle agit notamment en faveur de l'évolution du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces services publics, afin que celui-ci tienne compte des réalités du terrain. Ses représentants siègent dans diverses instances de concertation ou de décision.

**Considérant** les diverses compétences de la FNCCR, et notamment en matière de mutualisation informatique et e-administrations.

**Considérant** que les missions assurées par la FNCCR dans ce domaine sont :

- La fourniture de documentation via le site Internet et via la recherche et l'envoi de documentation spécifique,
- L'organisation de réunions périodiques d'information,
- L'animation de groupes de travail et d'échanges d'expériences entre adhérents,
- L'élaboration de modèles de documents techniques ou administratifs,
- La diffusion de lettres d'informations,
- La réponse à des questions ponctuelles sur le domaine de compétence,
- La représentation des adhérents dans les instances ou groupes de travail et de concertation avec les pouvoirs publics au niveau national et européen et veille parlementaire.

**Considérant** que dans le cadre de l'activité des services numériques développée par Gironde Numérique, l'adhésion à cette association permet au Syndicat mixte de pouvoir bénéficier de l'accès aux services proposés par la FNCCR.

**Considérant** que le mode de calcul de l'adhésion pour la compétence mutualisation informatique et e-administrations correspond à 0,12% des dépenses de fonctionnement relatives à l'activité services numériques étant précisé qu'un montant plancher de cotisation est fixé à 600 € et qu'un montant plafond est fixé à 4 400 €.

**Considérant** que le montant prévisionnel de l'adhésion 2016 est ainsi estimé à environ 600 €.

**DÉLIBÉRATION N°20151124\_003**  
**RENOUVELLEMENT ADHÉSION FNCCR 2016**

Envoyé en préfecture le 25/11/2015

Reçu en préfecture le 25/11/2015

Affiché le

**SLOW**

ID : 032-200010049-20151124-20151124\_003-DE

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- de bien vouloir autoriser à renouveler l'adhésion du Syndicat mixte Gironde Numérique à la FNCCR pour la compétence mutualisation informatique et e-administrations selon les conditions sus-visées,
- de bien vouloir m'autoriser à signer le bulletin d'adhésion correspondant,
- de bien vouloir m'autoriser à prévoir les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 24 novembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT